

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

Étaient représentés :

- Monsieur GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

2020.62 – OBJET : AGGLOMERATION D'AGEN - CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » CHEMINEMENT PIETONNIER ÉCOLE DE SAINT FERREOL ET GIRATOIRE DE REDON.

VOTE : Pour : 29

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs

La Commune a rendu accessible aux personnes à mobilité réduite le cheminement reliant la place de l'église St Ferréol à l'école.

Cette mise en accessibilité nécessitait la réalisation d'un éclairage.

La Commune a travaillé conjointement avec le service éclairage public de l'Agglomération d'Agen afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Six points lumineux ont donc été implantés sur ce cheminement.

Dans le cadre des travaux de la deuxième tranche de la rue Anatole France il a été décidé de reprendre l'éclairage central du rond-point de Redon.

L'éclairage de ce rond-point, porte d'entrée de la commune, non intégré initialement dans le projet global par l'Agglomération d'Agen devait être revu. L'ancien éclairage vétuste a donc été repris et remplacé par un mat beaucoup plus « moderne » et « économique » que le précédent avec un éclairage bien plus homogène.

Bien que ces travaux relèvent de la pleine compétence de l'Agglomération d'Agen, le Conseil Communautaire a prévu, dans sa délibération en date du 11 juin 2015, la participation financière des Communes sur la base d'un fonds de concours.

Le montant du fonds de concours représente 10 % de la prestation de base HT (travaux et génie civil) au titre de l'éclairage public.

Le cout total des opérations s'élevant à 15 521.5 € HT, la prise en charge par la Commune est de 1 552.15 € HT.

II. Considérants et références juridiques

Vu l'article L. 5216-6 VI du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel une Commune peut apporter un fonds de concours sur une compétence communautaire,

Vu l'article 2.3.6 du chapitre 2 du titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen « Réseaux d'éclairage public »,

Vu la délibération n°2015/37b du Conseil de l'Agglomération en date du 11 juin 2015 sur les fonds de concours des Communes membres relatifs à des travaux de voirie et d'éclairage public,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer comme suit :

- **APPROUVER** le versement d'un fonds de concours à l'Agglomération d'Agen selon les modalités prévues dans le projet de convention ci-joint en **ANNEXE 7** étant précisé que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2020, section d'investissement ;
- **DONNER** mandat à Madame le Maire pour signer la convention financière relative au versement du fonds de concours au titre de la compétence « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour les installations électrique du cheminement piétonnier de l'école de Saint Ferréol et du giratoire de Redon.
Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à l'Agglomération d'Agen selon les modalités prévues dans le projet de convention ci-annexée étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2020, section d'investissement.

DONNE mandat à Madame le Maire pour signer la convention financière relative au versement du fonds de concours au titre de la compétence « éclairage public » entre l'Agglomération d'Agen et la Commune de Bon-Encontre pour les installations électrique du cheminement piétonnier de l'école de Saint Ferréol et du giratoire de Redon.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 8 octobre 2020

Pour copie conforme,
Madame Le Maire
Laurence AMI

